

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 775

18 avril 2006

SOMMAIRE

A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions, S.à r.l., Hesperange	37155	Invest.CAP S.A., Luxembourg	37173
Adamas S.A., Luxembourg	37185	Investia Participations S.A., Strassen	37168
All for One S.A., Luxembourg	37158	J.P. Morgan Fleming Asset Management Services, S.à r.l., Senningerberg	37159
Amsit S.A., Luxembourg	37192	JCDecaux Group Services, S.à r.l., Luxembourg . .	37177
Analix Luxembourg S.A., Steinfert	37166	Laumar S.A., Luxembourg	37194
Analix S.A., Steinfert	37166	Linotte Holding S.A., Luxembourg	37172
Arcelor Trading Luxembourg S.A., Luxembourg . .	37199	Logico S.A., Rodange	37192
Arfil S.A., Luxembourg	37192	Mandril Productions S.A., Luxembourg	37159
Aspir'lux, S.à r.l., Luxembourg	37155	Marlipar Finance, S.à r.l., Luxembourg	37185
Auf Bruch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37171	Marlipar Investments, S.à r.l., Luxembourg	37178
Balkan Holding A.G., Luxembourg	37160	Nationwide Management S.A., Luxembourg	37160
Bati-Chapes, S.à r.l., Ehlerange	37154	Oliwood, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	37194
Bati-Platres, S.à r.l., Ehlerange	37154	Opus Estates S.A., Luxembourg	37157
Batinvest Immobilière, S.à r.l., Hesperange	37154	Orione S.A., Luxembourg	37160
Beauregard Investment Holding S.A., Luxem- bourg	37175	Présence Communication & Production, S.à r.l., Doncols	37166
Bemvi S.A., Luxembourg	37157	RMB International Sicav	37166
Brick-Invest S.A., Luxembourg	37175	RMB Managed Feeder Funds Sicav	37171
Citra S.A., Luxembourg	37192	SLVB Consulting, S.à r.l., Luxembourg	37171
Codanim, S.à r.l., Steinfert	37171	Tavares Da Silva Frères, S.à r.l., Heffingen	37154
Coljon D, S.à r.l., Steinfert	37171	Tavares Da Silva Frères, S.à r.l., Heffingen	37154
Coljon, S.à r.l., Steinfert	37167	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	37174
Combolux S.A., Luxembourg	37199	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	37175
Corsica Paradise S.A., Luxembourg	37184	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.1, S.à r.l., Luxembourg	37176
D.B. Zwirn Aman Holdings (Lux), S.à r.l., Luxem- bourg	37195	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.1, S.à r.l., Luxembourg	37177
Delta Dispensers Group S.A., Luxembourg	37175	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.2, S.à r.l., Luxembourg	37193
Epicerie Place de France, S.à r.l., Luxembourg . . .	37166	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.2, S.à r.l., Luxembourg	37194
Europimmo S.A.H., Luxembourg	37167	Utopia S.A., Luxembourg	37155
Fiduciaire Internationale S.A., Luxembourg	37177	Utopia S.A., Luxembourg	37156
Flemings European Asset Management Distribu- tion Company, S.à r.l., Senningerberg	37161	Venusia Real Estate Investment S.A., Luxembourg	37177
Genius I.E., Genius IBI Emergens S.A., Nommern.	37158	Vinci Real Estate Management S.A., Luxembourg	37172
Graphicom S.A., Luxembourg	37160		
Ibisland S.A., Luxembourg	37184		
Immobilière Farenzena, S.e.n.c., Dudelange	37161		
Immobilière Wendy, S.à r.l., Luxembourg	37168		
Immolylux S.A., Luxembourg	37173		

TAVARES DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 30, op Praikert.

R. C. Luxembourg B 53.963.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008345.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

TAVARES DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 30, op Praikert.

R. C. Luxembourg B 53.963.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008342.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BATINVEST IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 30.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008358.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BATI-PLATRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 173, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 99.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008359.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BATI-CHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 173, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.767.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008362.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

A.U.C. AMENAGEMENTS URBAINS ET CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 29.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008376.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ASPIR'LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.
R. C. Luxembourg B 97.895.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008380.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

UTOPIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.756.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UTOPIA S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 29 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 102 du 17 avril 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant transformation de la forme juridique en société anonyme reçu par le notaire soussigné, le 10 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 226 du 9 juin 1994, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 516 du 10 décembre 1994, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 869 du 19 novembre 1999, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 985 du 22 décembre 1999, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 212 du 17 mars 2000, et modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1561 du 30 octobre 2002.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.756.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Nico Simon, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame S. Claire Spedding, secrétaire de direction, demeurant à Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Laurence Fransen, human resources manager, demeurant à Helmsange.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

«*Ordre du jour:*

1. a) Modification de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires,
de: quatrième jeudi du mois de mars,
en: premier jeudi du mois de mai.

b) Adaptation en conséquence de l'article 15, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à dix (10.00) heures.»

2. Divers.»

II.- Il résulte de la liste de présence que sur les un million cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quinze (1.165.395) actions en circulation, neuf cent soixante-six mille cinq cent cinquante-quatre (966.554) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée.

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Les actionnaires ont été convoqués par des publications contenant l'ordre du jour faites:

- au journal d'Wort du 2 décembre et du 13 décembre 2005;
- au journal La Voix du Luxembourg du 2 décembre et du 13 décembre 2005;
- au journal Tageblatt du 2 décembre et du 13 décembre 2005;
- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1318 du 2 décembre 2005 et numéro 1380 du 13 décembre 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires en noms ont été convoqués par lettres recommandées du 13 décembre 2005.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du quatrième jeudi du mois de mars au premier jeudi du mois de mai et pour la première fois en 2006.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à dix (10.00) heures.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: N. Simon, S.C. Spedding, L. Fransen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2006.

T. Metzler.

(010518/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

UTOPIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 29.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2006.

T. Metzler.

(010519/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

37157

BEMVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 81.043.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques GENLICO LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, P.O. Box 146, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme BEMVI S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.043, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 875 du 12 octobre 2001,

et que les statuts ont modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 134 du 3 février 2004,

- en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 231 du 15 mars 2005.

II.- Que le capital social est fixé à onze millions d'euros (11.000.000,- EUR), représenté par cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et l'affectation du résultat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'actionnaire unique, a décidé de dissoudre et de liquider la société BEMVI S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société BEMVI S.A. est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009842.3/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

OPUS ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 61.127.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37158

GENIUS I.E. S.A., GENIUS IBI EMERGENS, Société Anonyme.

Siège social: L-7465 Nommern, 49, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.059.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jan Schotel, administrateur de société, demeurant à L-7465 Nommern, 49, rue Principale.
2. - Madame Helga Lemcke, administratrice de société, demeurant à L-7465 Nommern, 49, rue Principale.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I. - Que la société anonyme GENIUS IBI EMERGENS S.A., en abrégé GENIUS I.E. S.A., ayant son siège social à L-7465 Nommern, 49, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.059, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 606 du 11 août 1999.

II. - Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, évalué à 30.986,69 EUR.

III. - Que les comparants sont les propriétaires de toutes les actions de la prédite société.

IV. - Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société GENIUS IBI EMERGENS S.A., en abrégé GENIUS I.E. S.A., qui a interrompu ses activités.

V. - Que les comparants déclarent qu'ils ont réglé tous les engagements et dettes de la société.

VI. - Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu aux comparants et qu'ils assurent le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VII. - Que la liquidation de la société GENIUS IBI EMERGENS S.A., en abrégé GENIUS I.E. S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII. - Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

IX. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2006, vol. 535, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2006.

J. Seckler.

(009843.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

ALL FOR ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.
R. C. Luxembourg B 86.857.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(008382.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37159

MANDRIL PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 71.560.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Norberto Ortiz Osborne, né à Madrid (Espagne), le 7 décembre 1953, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MANDRIL PRODUCTIONS, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.560, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 880 du 23 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 3 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 621 du 22 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme MANDRIL PRODUCTIONS, prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme MANDRIL PRODUCTIONS.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme MANDRIL PRODUCTIONS.

V.- Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl (Autonome de Révision).

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Ortiz Osborne, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2006, vol. 535, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2006.

J. Seckler.

(009844.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 47.803.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2005, volume 899, folio 55, case 6,

- que la société J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.803,

constituée suivant acte notarié du 7 juin 1994 et publié au Mémorial C numéro 266 du 8 juillet 1994; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décem-

bre 2001, publié au Mémorial C, numéro 896 du 12 juin 2002, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR)

se trouve à partir de la date du 12 décembre 2005 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 mars 2005 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés;

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., en l'occurrence au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour extrait conforme, délivré au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(008386.3/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 99.746.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2005, réf. LSO-BM05684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008383.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

GRAPHICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 36.137.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2005, réf. LSO-BM05659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008385.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BALKAN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 29.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008387.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ORIONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 76.181.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008397.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FLEMINGS EUROPEAN ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée (en liquidation).
 Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
 R. C. Luxembourg B 44.596.

—
 DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société FLEMINGS EUROPEAN ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2005, volume 899, folio 55, case 7,

- que la société FLEMINGS EUROPEAN ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.596,

constituée suivant acte notarié du 26 juillet 1993 et publié au Mémorial C numéro 467 du 9 octobre 1993; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 40 du 22 janvier 2001, au capital social de deux cent mille US dollars (200.000,- USD), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent US dollars (100,- USD),

se trouve à partir de la date du 12 décembre 2005 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 mars 2005 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés;

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., en l'occurrence au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(008390.3/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

IMMOBILIERE FARENZENA, Société en nom collectif.

Siège social: L-3531 Dudelange, 81, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 17.684.

—
 DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Mario Farenzena, employé privé, né à Dudelange, le 27 juillet 1947 (numéro d'identité: 19470727 414), époux de Madame Evelyne Loose, demeurant à L-5750 Frisange, 43A, route de Mondorf,

marié sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 18 juin 1987.

2. Madame Jeannine Bausch, sans profession, née à Belvaux, le 25 septembre 1945 (numéro d'identité: 19450925 120), veuve de feu Monsieur Joseph Farenzena, demeurant à L-3412 Dudelange, 79, rue Grand-Duc Adolphe.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société en nom collectif IMMOBILIERE FARENZENA (numéro d'identité: 19772000 114), constituée sous la raison sociale ENTREPRISE JULES FARENZENA, aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 décembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 27 du 14 février 1978 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte portant notamment adoption de la dénomination actuelle reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2002, publié au Mémorial C, n° 1003 du 2 juillet 2002, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.684, ci-après la «Société».

Les comparants confirment que le capital social de la Société de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) est représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, détenues par Madame Jeannine Farenzena-Bausch, préqualifiée, et par 150 (cent cinquante) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, détenues par Monsieur Mario Farenzena, préqualifié.

Les parts sociales ont toutes les mêmes droits et obligations à l'exception des dispositions des articles 9 et 10 des statuts de la Société.

Les comparants, déclarent se considérer dûment convoqués à la réception du présent acte sans qu'il n'y ait eu une convocation formelle préalable et renoncent pour autant que de besoin à une convocation formelle.

II. Les comparants attestent que les documents suivants leur ont été soumis:

1. Une copie du bilan de la Société en date du 31 décembre 2004.
2. Une copie du bilan de liquidation de la Société en date du 30 novembre 2005.

Une copie de chacun de ces documents, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Les comparants déclarent que font partie des actifs de la Société les biens et droits immobiliers suivants:

Désignations

1) Dans un immeuble en copropriété, dénommé «Résidence Majestic», sis à Dudelange, coin rue Grande-Duchesse Charlotte et route de Burange, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section C de Dudelange:

numéro 13/8752, lieu-dit «route de Burange», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 60 centiares.

a.- en propriété privative et exclusive:

- le lot numéro 034,

avec la désignation cadastrale 034 UI 02, à savoir comme partie privative l'appartement numéro A2, sis au deuxième étage, faisant 47,12/1.000es;

- le lot numéro 039,

avec la désignation cadastrale 039 UI 03, à savoir comme partie privative l'appartement numéro B2, sis au troisième étage, faisant 47,12/1.000es;

- le lot numéro 001,

avec la désignation cadastrale 001 UA 81, à savoir comme partie privative la cave numéro 1, sise au sous-sol, faisant 1,97/1.000es;

- le lot numéro 006,

avec la désignation cadastrale 006 UA 81, à savoir comme partie privative la cave numéro 6, sise au sous-sol, faisant 2,30/1.000es;

b.- en copropriété et indivision forcée, correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de quatre-vingt-dix-huit virgule cinquante et un millièmes (98,51/1.000es) indivis, y compris le sol ou terrain.

2) Un immeuble avec toutes ses appartenances et dépendances, sis à Dudelange, 81, rue du Nord, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section B de Burange:

numéro 1551/5744, lieu-dit «rue du Nord», place (occupée), bâtiment non défini, contenant 25 ares et terre labourable, contenant 27 ares 06 centiares,

et numéro 1559/4470, même lieu-dit, terre labourable, contenant 15 ares 80 centiares.

3) Des immeubles sis à Dudelange, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section C de Dudelange:

numéro 3202/3520, lieu-dit «rue de l'Hôpital», vaine, contenant 26 ares 90 centiares,

numéro 3205, même lieu-dit, terre labourable, contenant 24 ares 70 centiares,

numéro 3209, même lieu-dit, terre labourable, contenant 34 ares 50 centiares et terre labourable, contenant 34 ares 40 centiares.

Origine de propriété

La société en nom collectif IMMOBILIERE FARENZENA a acquis les biens et droits immobiliers prédécrits, à savoir:

- les biens et droits immobiliers sub 1) aux termes d'un acte de vente en l'état futur d'achèvement reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mai 1992 sous le numéro 30.984 de son répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 juin 1992, volume 888, numéro 116;

- les biens et droits immobiliers sub 2) aux termes de deux actes de ventes reçus par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, le 29 janvier 1988 et 30 janvier 1988, transcrits au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 8 février 1988, volume 718, numéro 155 et 157;

- les biens et droits immobiliers sub 3) aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire sus-nommé, en date du 9 juillet 1985, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 23 juillet 1985, volume 651, numéro 63, et aux termes d'un acte rectificatif reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire sus-nommé, en date du 2 juillet 1987, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 juillet 1987, volume 703, numéro 31.

Ceci exposé les comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, chacun à hauteur de la moitié, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de dissoudre la Société anticipativement avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les comparants décident de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société quant à l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les comparants en leurs qualités d'associés-liquidateurs décident que l'actif et le passif de la Société sont partagés, liquidés et transférés aux associés de la manière suivante:

1.a) Monsieur Mario Farenzena, préqualifié, reprend le compte-courant d'associé inscrit à son nom au bilan de la Société d'un montant de EUR 194.260,29 (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante euros et vingt-neuf cents).

b) Monsieur Mario Farenzena, préqualifié, prend à sa charge les dettes de tiers, à savoir les dettes fournisseurs sur achats et prestations de services (factures à recevoir) évaluées à un montant de EUR 3.000,- (trois mille euros) et les dettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée inscrites en compte pour un montant de EUR 7.272,18 (sept mille deux cent soixante-douze euros et dix-huit cents).

Monsieur Mario Farenzena tiendra Madame Jeannine Farenzena-Bausch, préqualifiée, quitte et indemne à l'égard de ces dettes, de sorte que Madame Jeannine Farenzena-Bausch ne puisse pas être inquiétée de ce chef.

c) Monsieur Mario Farenzena se voit allouer les actifs suivants de la Société:

(i) en pleine propriété et évaluée à la valeur de EUR 1.961.500,- (un million neuf cent soixante et un mille cinq cents euros) déterminée d'un commun accord entre les parties, la propriété inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section B de Burange:

numéro 1551/5744, lieu-dit «rue du Nord», place (occupée), bâtiment non défini, contenant 25 ares et terre labourable, contenant 27 ares 06 centiares,

et numéro 1559/4470, même lieu-dit, terre labourable, contenant 15 ares 80 centiares.

(ii) en pleine propriété et à titre privatif, l'appartement B2 individualisé sous le numéro 039 et la cave 6 individualisée sous le numéro 006, dans la copropriété sise au coin du boulevard Grande-Duchesse Charlotte/route de Burange, dans la résidence dite «Majestic» (ci-après la «Propriété») et ainsi qu'en copropriété et indivision forcée la quotité dans les choses communes correspondant à ces éléments privatifs, évalués à la valeur de EUR 297.472,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros) déterminée d'un commun accord entre les parties.

La Propriété est inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section C de Dudelange:

numéro 13/8752, lieu-dit «route de Burange», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 60 centiares.

d) L'actif circulant à hauteur de EUR 104.509,79 (cent quatre mille cinq cent neuf euros et soixante-dix-neuf cents) suivant le bilan de liquidation de la Société au 30 novembre 2005.

2.a) Madame Jeannine Farenzena-Bausch, préqualifiée, reprend le compte-courant d'associé inscrit à son nom au bilan de la Société d'un montant de EUR 188.787,57 (cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-sept cents).

b) Madame Jeannine Farenzena-Bausch, préqualifiée, se voit allouer les actifs suivants de la Société:

(i) en pleine propriété et évaluée à la valeur de EUR 100.000,- (cent mille euros) déterminée d'un commun accord entre les parties l'intégralité des immeubles sis rue Grand-Duc Adolphe, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Dudelange, section C de Dudelange:

numéro 3202/3520, lieu-dit «rue de l'Hôpital», vaine, contenant 26 ares 90 centiares,

numéro 3205, même lieu-dit, terre labourable, contenant 24 ares 70 centiares,

numéro 3209, même lieu-dit, terre labourable, contenant 34 ares 50 centiares et terre labourable, contenant 34 ares 40 centiares.

(ii) en pleine propriété et à titre privatif l'appartement individualisé sous le numéro A2 individualisé sous le numéro 034 et la cave 1 individualisée sous le numéro 001, dans la propriété sise au coin du boulevard Grande-Duchesse Charlotte/route de Burange, dans la résidence dite «Majestic» (ci-après la «Propriété») et, ainsi qu'en copropriété et indivision forcée la quotité dans les choses communes correspondant à ces éléments privatifs, évalués à la valeur de EUR 297.472,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros) déterminée d'un commun accord entre les parties.

La Propriété est inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, ainsi qu'indiqué sub 1.b) (ii).

3. Eu égard à ce que les valeurs des attributions effectuées ne correspondent pas exactement à leurs droits respectifs, le présent partage a lieu avec versement d'une soulte d'un montant de EUR 975.132,45 (neuf cent soixante-quinze mille cent trente-deux euros et quarante-cinq cents) de la part de Monsieur Mario Farenzena à Madame Jeannine Farenzena-Bausch.

Le montant de cette soulte a été versé par chèque bancaire par Monsieur Mario Farenzena à Madame Jeannine Farenzena-Bausch à la signature du présent acte.

Quittance pure et simple est accordée à Monsieur Mario Farenzena.

Recapitulatif

1) Masse à partager

Actif de la masse à partager:

- l'appartement numéro A2 et la cave numéro 1 dans la «Résidence Majestic», sise à Dudelange, coin rue Grande-Duchesse Charlotte et route de Burange, prédécrits sub 1)	297.472,00
- l'appartement numéro B2 et la cave numéro 6 dans la «Résidence Majestic», sise à Dudelange, coin rue Grande-Duchesse Charlotte et route de Burange prédécrits sub 1)	297.472,00
- l'immeuble sis à Dudelange, 81, rue du Nord prédécrit sub 2)	1.961.500,00
- les immeubles sis à Dudelange, rue Grand-Duc Adolphe prédécrits sub 3)	100.000,00
- l'actif circulant	104.509,79
Total de l'actif.	2.760.953,79

Passif de la masse à partager:

- dettes fournisseurs sur achats et prestations de services (factures à recevoir)	3.000,00
- dettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée inscrites en compte	7.272,18
- compte-courant d'associé Monsieur Mario Farenzena.	194.260,29

- compte-courant d'associé Madame Jeannine Farenzena-Bausch.	188.787,57
Total du passif	393.320,04
Actif net:	
Actif	2.760.953,79
- Passif	393.320,04
Actif net	2.367.633,75
2) Droits des parties	
Chacune des parties à droit à la moitié de l'actif net de la masse à partager déterminé ci-dessus soit EUR 1.183.816,88 (un million cent quatre-vingt-trois mille huit cent seize euros et quatre-vingt-huit cents).	
3) Attributions et affectation du passif	
1- Monsieur Mario Farenzena	
Attributions:	
- l'appartement numéro B2 et la cave numéro 6 dans la «Résidence Majestic», sise à Dudelange, coin rue Grande-Duchesse Charlotte et route de Burange prédécrits sub 1).	297.472,00
- l'immeuble sis à Dudelange, 81, rue du Nord prédécrit sub 2)	1.961.500,00
- l'actif circulant.	104.509,79
Total	2.363.481,79
Passif	
- dettes fournisseurs sur achats et prestations de services (factures à recevoir)	3.000,00
- dettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée inscrites en compte.	7.272,18
- compte-courant d'associé Monsieur Mario Farenzena	194.260,29
Total	204.532,47
Attributions	2.363.481,79
- passif	204.532,47
=	2.158.949,32
A charge pour lui de payer à Madame Jeannine Farenzena-Bausch une soulte d'euros représentant le surplus recueilli par lui par rapport à ses droits dans la masse à partager.	975.132,45
= Total net	1.183.816,87
2) Madame Jeannine Farenzena-Bausch	
Attributions	
- l'appartement numéro A2 et la cave numéro 1 dans la «Résidence Majestic», sise à Dudelange, coin rue Grande-Duchesse Charlotte et route de Burange prédécrits sub 1).	297.472,00
- les immeubles sis à Dudelange, rue Grand-Duc Adolphe prédécrits sub 3)	100.000,00
- la soulte redevable par Monsieur Mario Farenzena	975.132,45
Total	1.372.304,45
Passif	
- compte-courant d'associé Madame Jeannine Farenzena-Bausch.	188.787,57
Total	188.787,57
Attributions	1.372.604,45
- passif	188.787,57
= Total net	1.183.816,88

4. Chacun des comparants supportera à hauteur de sa participation dans la Société, (i) les impôts, charges, droits ainsi que tous les frais pouvant résulter des plus-values issues du transfert des immeubles dans leur patrimoine privé respectif, (ii) l'impôt commercial de la Société tels que fixé par le bulletin d'imposition définitif dressé lors de la clôture de la liquidation de la Société, ainsi que (iii) les impôts, charges, droits sur la part qui lui revient en raison du partage de l'actif et du passif de la Société en fonction de sa participation dans le capital de cette dernière.

5. Le présent partage s'est fait aux clauses et conditions suivantes, à savoir:

5.1. Chaque immeuble recueilli en partage est repris libre de toute hypothèque, de tout privilège ou de toute autre charge.

5.2. Les comparants reprendront les immeubles recueillis en partage dans l'état où ils se trouvent et se comportent au jour du présent acte, avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont ils pourraient être avantagés ou grevés et sans garantie pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans les désignations cadastrales ou dans les contenances indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre les contenances indiquées et celles réelles excédassent-elles un vingtième, devant faire le profit ou la perte des parties, sans répétition de part ni d'autre.

5.3. L'entrée en jouissance a lieu immédiatement.

5.4. A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, taxes, contributions et charges auxquels les immeubles partagés sont ou pourront être assujettis, sont à la seule charge de leurs attributaires respectifs.

5.5. L'immeuble dont les objets de partage prédécrits à l'article 1.c) (ii) et 2.b) (ii) est soumis au régime de la copropriété des immeubles bâtis tel que ce régime est prévu par les lois des 16 mai 1975 et 22 avril 1985 ainsi que par le règlement grand-ducal du 13 juin 1975.

Le règlement de copropriété est resté annexé à un acte de base reçu par le notaire soussigné, le 21 mai 1992, sous le numéro 30.982 de son répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 juin 1992, volume 888, numéro 113.

Les comparants déclarent avoir une parfaite connaissance de ce règlement et dispensent le notaire instrumentant de leur en donner lecture.

Par le seul fait du présent partage, les comparants-copartageants se trouvent subrogés dans tous les droits, actions et obligations résultant dudit règlement de copropriété. Les comparants en feront leurs affaires personnelles et s'obligent à l'exécuter dans tous ses termes et à en imposer le respect à leurs successeurs à tous titres.

5.6. Le présent partage s'est fait sous les garanties ordinaires et de droits entre copartageants.

5.7. Les comparants déclarent être après le présent partage intégralement remplis dans tous leurs droits dans la masse à partager; à ce sujet, elles se consentent mutuellement décharge réciproque.

5.8. Chacun des comparants en sa qualité de co-partageant renonce pour autant que de besoin irrévocablement à son privilège de co-partageant et décharge Monsieur le conservateur de toute inscription y relative.

Quatrième résolution

Les comparants déclarent être les bénéficiaires économiques de la présente opération.

Monsieur Mario Farenzena déclare, en outre, que les fonds ayant servi au paiement de la susdite soulte ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Les comparants se trouvent investis de tous les éléments d'actifs de la Société et s'engagent à répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements, mêmes inconnus à l'heure actuelle de la Société dissoute, à l'exception de ce qui a été dit sous la 3ème résolution sub 1.b), restant à la charge exclusive et personnelle de Monsieur Mario Farenzena.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les comparants décident que la liquidation de la Société est achevée et la Société est considérée comme définitivement clôturée et liquidée.

Sixième résolution

Les comparants décident qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales de classe A et de classe B émises.

Septième résolution

Les comparants décident que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-3531 Du-delange, 81, rue du Nord.

Frais, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges en relation avec le présent acte incombent pour moitié à chacun des comparants à l'exception des droits d'enregistrement et de transcription qui resteront à charge de celui au profit duquel ils ont été liquidés.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Cette élection de domicile est attributive de juridiction.

Affirmation de sincérité

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a donné lecture aux parties des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession, et il en a expliqué la portée en une langue d'elles connue.

Les parties ont affirmé, chacune séparément, sous les peines édictées par l'article 29 précité que le présent acte exprime l'intégralité de la soulte convenue et le notaire déclare qu'à sa connaissance, le présent acte n'est ni modifié ni contredit par aucune contre-lettre stipulant une augmentation de la soulte indiquée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire, lequel certifie leur état civil d'après des extraits des registres de l'état civil afférents.

Signé: M. Farenzena, J. Bausch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, vol. 941B, fol. 7, case 2. – Reçu 52.709,71 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 janvier 2006.

T. Metzler.

(010430/222/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PRESENCE COMMUNICATION & PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R. C. Luxembourg B 49.931.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008399.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ANALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 99.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008401.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ANALIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 99.933.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008403.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

EPICERIE PLACE DE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 157, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour EPICERIE PLACE DE FRANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(008404.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

RMB INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 55.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(008416.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37167

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.959.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit belge PROMOTURCQ BVBA, ayant son siège social à B-8560 Gullegem, Résidence Guldenberg 56, Bus AO, Koningin Fabiola Straat (Belgique), représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme EUROPIMMO S.A.H., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.959, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 539 du 23 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 706 du 8 mai 2002.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à cent quarante-huit mille huit cents euros (148.800,- EUR), représenté par six cents (600) actions avec une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la prédite société EUROPIMMO S.A.H., selon le registre des actions nominatives de la société.

4.- Que la comparante prononce la dissolution anticipée de la société anonyme EUROPIMMO S.A.H. avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5.- Que la comparante déclare avoir repris tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

6.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société anonyme EUROPIMMO S.A.H. même inconnus à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société EUROPIMMO S.A.H. est achevée et qu'elle est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que le registre des actions nominatives et toutes les actions de la société dissoute ont été annulés.

10.- Que les livres et documents de la société anonyme dissoute EUROPIMMO S.A.H. resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009845.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

COLJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8442 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 97.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008407.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37168

INVESTIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 79.209.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme SAINT CLAUDE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Paul Lux, ingénieur commercial, demeurant à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité;
- b) Madame Jacqueline Heynen, employée privée, demeurant à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme holding INVESTIA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.209, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 460 du 20 juin 2001.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société INVESTIA PARTICIPATIONS S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Lux, J. Heynen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009847.3/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

IMMOBILIERE WENDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 113.647.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société de droit des Iles Vierges Britanniques SUSHILA LTD, ayant son siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), IBC numéro 682397,

ici représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Muriel Dessertenne, employée privée, demeurant à Thionville (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 21 décembre 2005.

II) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Muriel Dessertenne, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 21 décembre 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur ces participations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission non publique d'obligations.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de IMMOBILIERE WENDY, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- la société SUSHILA LTD, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- la société PARGESTION S.A., prédésignée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont toujours librement cessibles.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.

Toutefois, dans le cas où l'associé décédé ne laisserait ni conjoint survivant, ni enfants légitimes ou descendants d'eux, les associés survivants auront la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession, à la charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé sur base de la valeur nette moyenne des parts telle que celle-ci se dégage des trois derniers bilans.

Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par un ou plusieurs gérants ayant les pouvoirs les plus étendus pour engager la société à l'égard de tiers conformément à son objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation de la gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, demeurant à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise en qualité de gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante prémentionnée a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Dessertenne, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 83, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

M. Thyès-Walch.

(010079/233/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

AUF BRUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 1, rue Saint Vincent.

R. C. Luxembourg B 81.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour AUF BRUCH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(008409.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

COLJON D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8442 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 30.294.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008412.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

SLVB CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 99.855.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008414.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

RMB MANAGED FEEDER FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 69.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(008420.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CODANIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8442 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 97.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008417.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LINOTTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 13.725.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TRUMACO INTERNATIONAL INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swissbank Building, East 53rd, Street Marbella, P.O. Box 61014 Eldorado, Panama-City (République de Panama),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme LINOTTE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.725, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 12 avril 1976, publié au Mémorial C numéro 123 du 17 juin 1976.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à quarante-cinq mille dollars US (45.000,- USD), divisé en quatre cent cinquante (450) actions avec une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD), entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme LINOTTE HOLDING S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société LINOTTE HOLDING S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

5.- Que la liquidation de la société LINOTTE HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur numéros 5 à 8 et au registre des actionnaires de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Le capital social est évalué à 37.437,60 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009848.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

VINCI REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 101.911.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008421.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37173

INVEST.CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 78.392.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du International Business Companies Act des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme INVEST.CAP S.A. ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.392, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 281 du 19 avril 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme INVEST.CAP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société INVEST.CAP S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société INVEST.CAP S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société INVEST.CAP S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009849.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

IMMOLYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 93.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008423.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.898.

In the year two thousand six, on the thirteenth of January.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, a company registered in England and Wales with number 5525731 having its registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

2) TAYLOR WOODROW PLC, a company registered in England and Wales with number 296805 having its registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

both here represented by Mr Michael Jonas, an employee of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of two powers of attorney established in Sollholl, United Kingdom on January 10, 2006.

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the mandatory of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their attorney, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 113 of January 28, 2004 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, prenamed, dated March 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 951 of September 24, 2004, further amended pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg) dated September 2, 2005 not published yet and further pursuant to a deed of M^e André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated September 16, 2005, not published yet.

II. The shareholders resolved to change the Company's accounting year-end to the thirteenth of January of each year, the accounting year having started on the seventeenth of September 2005 closing on the thirteenth of January 2006.

III. The shareholders resolved to amend Article 16 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year begins on 14 January of each year and closes on 13 January of the following year.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5525731, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

2) TAYLOR WOODROW PLC, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 00296805, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

ici représentées par Monsieur Michael Jonas, employé de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations établies à Sollholl, Royaume-Uni datées du 10 janvier 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre, 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 113 du 28 janvier 2004, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié de M^e Joseph Elvinger, précité, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 951 du 24 septembre 2004, puis modifiés par un acte notarié de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 2 septembre 2005, non encore publié et modifiés par un acte notarié de M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2005, non encore publié.

II. Les deux associées ont pris la résolution de changer la fin de l'exercice social de la société au treize janvier de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-sept septembre 2005 clôturant le treize janvier 2006.

III. Les deux associées ont pris la résolution de modifier l'Article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'exercice social commence le 14 janvier de chaque année et se termine le 13 janvier de l'année suivante».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 29, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(009905.3/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.898.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 64 du 13 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

R. Thill

(009906.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

BEAUREGARD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.300.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008424.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BRICK-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 86.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008425.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

DELTA DISPENSERS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 62.184.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05182, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour DELTA DISPENSERS GROUP S.A., Société Anonyme

V. Arno'

Administrateur

(008474.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.078.

In the year two thousand six, on the thirteenth of January.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («Société à responsabilité limitée») with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and Company Register section B under number 97.897,

here represented by Mr Michael Jonas, an employee of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of proxy established in Luxembourg on December 14, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the mandatory of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 555 of June 9, 2005, further amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 24, 2005, not published yet, further amended pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), dated September 2, 2005, not published yet, and further amended pursuant to a deed of M^e André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated September 16, 2005, not published yet.

II. The only shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirteenth of January of each year, the accounting year having started on the seventeenth of September 2005 closing on the thirteenth of January 2006.

III. The only shareholder resolved to amend Article 17 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on 14 January of each year and closes on 13 January of the following year.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 97.897,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, employé de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg datée du 14 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier, 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 555 du 9 juin 2005, modifié par un acte de M^e Joseph Elvinger, le 24 janvier 2005, non encore publié, ensuite modifié par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), le 2 septembre 2005, non encore publié et ensuite modifié par un acte de M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2005, non encore publié.

II. L'associée a pris la résolution de changer la fin de l'exercice social de la société au treize janvier de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-sept septembre 2005 clôturant le treize janvier 2006.

III. L'associée a pris la résolution de modifier l'article 17 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 14 janvier de chaque année et se termine le 13 janvier de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(009908.3/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.078.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 63 du 13 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

R. Thill

(009911.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 34.813.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008426.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

VENUSIA REAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 96.585.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008427.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

JCDcaux GROUP SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(008428.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

MARLIPAR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.635.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth day of January.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, duly represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on January 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of MARLIPAR INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company, in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have subscribed for the whole share capital of the Company and to have fully paid up all six hundred (600) shares by contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (EUR 2,200.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Gérard Henri Matheis, Manager, born on 4 December 1962, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - BAC MANAGEMENT, a private limited liability company, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

dûment représentée par Mme Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de MARLIPAR INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites des modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. Les signa-

tures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes allouées à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale

17.1 Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les six cents (600) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents (EUR 2.200,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à deux (2).
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Gérard Henri Matheis, Manager, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - BAC MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 29, case 1. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(009927.3/230/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

IBISLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.177.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(008431.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CORSICA PARADISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.785.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORSICA PARADISE S.A., avec siège social à Munsbach, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 530 du 16 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Barthelemy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roel Schrijen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
2. Modification afférente de l'article 2, alinéa 1, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Munsbach à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, premier alinéa comme suit:

Version française:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Version anglaise:

«**Art. 2. (first paragraph).** The registered office is in Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bogers, A. Barthelemy, R. Schrijen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2005, vol. 434, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(010602/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

ADAMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 33.450.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008432.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

MARLIPAR FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 113.636.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth day of January.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, duly represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on January 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of MALIPAR FINANCE, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have subscribed for the whole share capital of the Company and to have fully paid up all six hundred (600) shares by contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (EUR 2,200.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Gérard Henri Matheis, Manager, born on 4 December 1962, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - BAC MANAGEMENT, a private limited liability company, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

dûment représentée par Mme Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de MARLIPAR FINANCE, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale

17.1 Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

MARLIPAR HOLDINGS, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les six cents (600) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents (EUR 2.200,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la société est fixé à deux (2).

2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Gérard Henri Matheis, Manager, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - BAC MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 29, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(009929.3/230/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

LOGICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 77.261.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008434.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

AMSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 64.893.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008435.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ARFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008587.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 79.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

K. L. Ang.

(008481.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.069.

In the year two thousand six, on the thirteenth of January.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («Société à responsabilité limitée»), with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and Company Register section B under number 97.897,

here represented by Mr Michael Jonas, an employee of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established in Luxembourg on December 14, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 552 of June 8, 2005, further amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 24, 2005, not published yet, further amended pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), dated September 2, 2005, not published yet, and further amended pursuant to a deed of M^e André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated September 16, 2005, not published yet.

II. The only shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirteenth of January of each year, the accounting year having started on the seventeenth of September 2005 closing on the thirteenth of January 2006.

III. The only shareholder resolved to amend Article 17 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on 14 January of each year and closes on 13 January of the following year.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TAYLOR WOODROW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 97.897,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, employé de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg datée du 14 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier, 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 552 du 8 juin, 2005, modifié par un acte de M^e Joseph Elvinger, le 24 janvier 2005, non encore publié, ensuite modifié par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg), le 2 septembre 2005, non encore publié, ensuite modifié par une acte de M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2005, non encore publié.

II. L'associée a pris la résolution de changer la fin de l'exercice social de la société au treize janvier de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-sept septembre 2005 clôturant le treize janvier 2006.

III. L'associée a pris la résolution de modifier l'article 17 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 14 janvier de chaque année et se termine le 13 janvier de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(009913.3/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.069.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 62 du 13 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

R. Thill

(009915.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

OLIWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Frantz Clément.

R. C. Luxembourg B 54.688.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008437.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LAUMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 octobre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009529.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

D.B. ZWIRN AMAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 113.697.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

David A. Proshan, Vice President and General Counsel, born in Trenton, New Jersey (USA), on July 11, 1966, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, here represented by Ms Laetitia Ambrosi, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a «société à responsabilité limitée unipersonnelle»:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name D.B. ZWIRN AMAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by David A. Proshan prenamed, which is the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

- Daniel B. Zwirn, President, born in Pittsburgh (USA), on July 6, 1971, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

- David A. Proshan, Vice President and General Counsel, born in Trenton, New Jersey (USA), on July 11, 1966, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

- Perry A. Gruss, Vice President and Treasurer, born in Brooklyn (USA), on August 14, 1967, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the Company is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

David Alan Proshan, Vice President and General Counsel, né à Trenton, New Jersey (États-Unis), le 11 juillet 1966, demeurant au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

ici représenté par Laetitia Ambrosi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination D.B. ZWIRN AMAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par David A. Proshan représenté comme dit est préqualifié, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

- Daniel Bernard Zwirn, President, né à Pittsburgh (Etats-Unis), le 6 juillet 1971, demeurant au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

- David Alan Proshan, Vice President and General Counsel, né à Trenton, New Jersey (Etats-Unis), le 11 juillet 1966, demeurant au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

- Perry Adam Gruss, Vice President and Treasurer, né à Brooklyn (Etats-Unis), le 14 août 1967, demeurant au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 85, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

J. Elvinger.

(010569/211/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

COMBOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 55.767.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008438.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ARCELOR TRADING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.473.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARCELOR TRADING LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 13.473, (ci-après: «la Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié du 27 novembre 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 23 mars 1976. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 22 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Peters, maître en sciences économiques, demeurant à Tétange.

Le président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Ana-Paula Da Silva, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société avec effet au 30 novembre 2005.

2. Détermination du mode de liquidation de la société.

3. Nomination d'un liquidateur.

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire de la société avec effet au 30 novembre 2005.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la dissolution et la mise en liquidation de la société ARCELOR TRADING LUXEMBOURG S.A. avec effet au 30 novembre 2005.

La société n'existera plus en conséquence que pour les besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

Un excédent d'actif et de passif sera réparti entre les actionnaires dans la proportion de leur participation dans la Société.

La société ne possède pas d'immeubles.

Troisième résolution

Monsieur Pierre Peters, prénommé, est nommé liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer les pouvoirs suivants au liquidateur:

le liquidateur peut, conformément à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, intenter et soutenir toutes actions pour la société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

Conformément à l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, il peut, mais seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, continuer, jusqu'à réalisation, l'activité de la société, emprunter pour payer les dettes de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la dissolution.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Peters, A.P. Da Silva, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2005, vol. 899, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(011749/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.